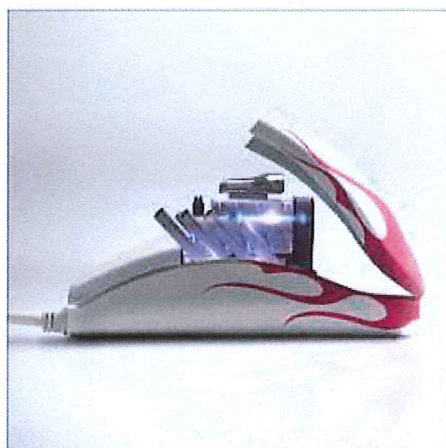
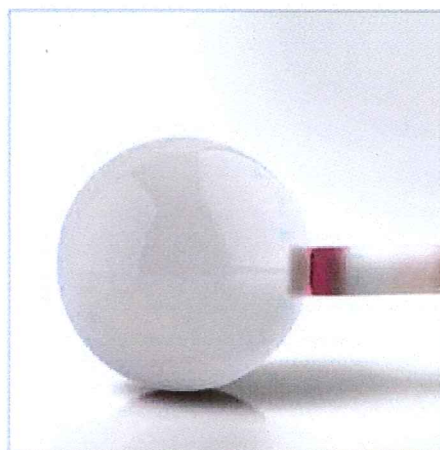




AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ASSOCIATION LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les Membres
de l'Association LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'Association a comptabilisé, au cours de l'exercice, des subventions de fonctionnement pour un montant de 1 158 981 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à vérifier les éléments suivants :

- d'une part, que le montant des subventions comptabilisées en recettes de fonctionnement est conforme aux montants indiqués dans les conventions d'attributions,
- d'autre part, que les sommes perçues sont bien relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 13 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE
Associé

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018		Exercice précédent 31/12/2017		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Concessions, brevets, droits similaires	11 059	1 606	9 452	30	9 422
Autres immobilisations incorporelles	3 810	3 810		219	- 219
Autres immobilisations corporelles	168 008	139 097	28 911	30 602	- 1 691
Immobilisations en cours				14 296	- 14 296
Autres titres immobilisés	345		345	345	
Autres immobilisations financières	1 515		1 515	1 515	
TOTAL (I)	184 737	144 513	40 223	47 008	- 6 785
Marchandises				1 601	- 1 601
Créances usagers et comptes rattachés	128 419	62 989	65 430	60 025	5 405
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				18	- 18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 062		9 062	16 668	- 7 606
. Autres	559 305		559 305	592 764	- 33 459
Disponibilités	66 878		66 878	254 198	- 187 320
Charges constatées d'avance	22 850		22 850	11 706	11 144
TOTAL (II)	786 513	62 989	723 524	936 979	- 213 455
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	971 250	207 502	763 748	983 987	- 220 239

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Réserves	21 004	21 004	
. Report à nouveau	114 260	59 470	54 790
. Résultat de l'exercice	-12 082	54 790	- 66 872
TOTAL (I)	123 182	135 264	- 12 082
Provisions pour risques et charges	133 299	155 817	- 22 518
TOTAL (II)	133 299	155 817	- 22 518
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement		103 312	- 103 312
TOTAL (III)		103 312	- 103 312
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	156 434	160 015	- 3 581
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 700	1 100	600
Fournisseurs et comptes rattachés	86 765	105 019	- 18 254
Autres	162 499	185 012	- 22 513
Produits constatés d'avance	99 868	138 448	- 38 580
TOTAL (IV)	507 267	589 594	- 82 327
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	763 748	983 987	- 220 239
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises				4 026	- 4 026
Production vendue services	228 151		228 151	188 232	39 919
Montants nets produits d'expl.	228 151		228 151	192 257	35 894
Autres produits d'exploitation					
Subventions d'exploitation			1 158 981	1 163 012	- 4 031
Autres produits			2 227	499	1 728
Reprise de provisions			49 474	20 708	28 766
Transfert de charges			19 417	31 585	- 12 168
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 333 411	1 243 959	89 452
Total des produits d'exploitation (I)			1 561 562	1 436 216	125 346
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
Autres intérêts et produits assimilés			559	1 196	- 637
Total des produits financiers (III)			559	1 196	- 637
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion				7 440	- 7 440
Total des produits exceptionnels (IV)				7 440	- 7 440
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 562 122	1 444 853	117 269
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			103 312	28 155	75 157
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-12 082	- 12 082	N/S
TOTAL GENERAL			1 574 204	1 444 853	129 351

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 144	3 375	- 2 231	-66,10
Variations stocks de marchandises	1 601	-439	2 040	464,69
Autres achats non stockés	54 468	57 267	- 2 799	-4,89
Services extérieurs	152 971	126 509	26 462	20,92
Autres services extérieurs	379 735	292 938	86 797	29,63
Impôts, taxes et versements assimilés	66 242	55 276	10 966	19,84
Salaires et traitements	609 819	570 164	39 655	6,96
Charges sociales	258 933	229 725	29 208	12,71
Autres charges de personnels	200		200	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	19 197	18 237	960	5,26
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	2 332	5 907	- 3 575	-60,52
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	21 005	24 182	- 3 177	-13,14
Autres charges	6 084	5 888	196	3,33
Total des charges d'exploitation (I)	1 573 730	1 389 028	184 702	13,30
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	474	1 033	- 559	-54,11
Total des charges financières (III)	474	1 033	- 559	-54,11
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	0	1	- 1	-100
Total des charges exceptionnelles (IV)	0	1	- 1	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 574 204	1 390 062	184 142	13,25
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		54 790	- 54 790	-100
TOTAL GENERAL	1 574 204	1 444 853	129 351	8,95
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions à recevoir (Actif) et décote (Passif)

L'association a démontré la maîtrise de gestion de ses dépenses engagées dans le cadre des projets ainsi que sa capacité à respecter ses obligations pour l'octroi des subventions sollicitées.

Le montant des subventions à recevoir comptabilisées au titre de l'exercice s'élève à 545 994 euros.

Jusqu'au 31/12/2013, un abattement était appliqué sur le produit à recevoir, en respect de la règle de précaution, cet abattement était limité à 10% des dépenses présumées éligibles.

A compter de 2014, la décote limitée à 10% est comptabilisée en provision pour risques. Cette décote s'élève à 5 629 € au 31/12/2018.

Fond de réserve Laval Agglomération (Passif)

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la communauté de l'agglomération de Laval et l'association Laval Mayenne Technopole, une subvention complémentaire exceptionnelle pour fonds de réserve a été octroyée en 2011 pour un montant de 200 000 euros.

Laval agglomération, après examen de la situation de l'association, statue annuellement sur l'opportunité et les conditions d'un remboursement partiel ou total de ladite subvention. Rien n'a été remboursé en 2018.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 941	9 928		14 869
Immobilisations corporelles	170 448	2 484	4 925	168 008
Immobilisations financières	1 860			1 860
TOTAL	177 249	12 412	4 925	184 737

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 691	725		5 416
Immobilisations corporelles	125 550	18 471	4 925	139 097
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	130 241	19 196	4 925	144 513

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels boutique	1 131	1 131	0	3 ans
Challenge compétences site internet	9 928	476	9 452	4 ans
Autres immobilisations incorporelles	264	264	0	1 ans
Autres immo incorporelles incubateur	3 546	3 546	0	1 ans
Installation et aménagement boutique	5 105	2 648	2 457	5 ans
Matériel de bur et mat. informatique lmt	37 295	30 311	6 984	de 2 à 3 ans
Mat. de bur et mat. info pépinière	65 860	51 399	14 461	de 3 à 4 ans
Mat. de bur et mat. info incubateur	5 508	5 332	176	3 ans
Mat. de bur et mat. info oi	527	527	0	4 ans
Mat. de bur et mat. info boutique	1 425	1 021	404	3 ans
Matériel de bureau et informatique openisme	861	383	478	3 ans
Mat. et mob. maison de la technopole	32 322	30 652	1 670	de 3 à 5 ans
Mobilier pépinière	18 137	15 856	2 281	de 4 à 5 ans
Mobilier incubateur	968	968	0	5 ans
TOTAL	182 876	144 513	38 363	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	66 608	2 332	5 951		62 989
Comptes financiers					
TOTAL	66 608	2 332	5 951		62 989

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 515		1 515
Actif circulant et charges d'avance	719 635	719 635	
TOTAL	721 150	719 635	1 515

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	547 710
TOTAL	547 710

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	155 817	21 005		43 523	133 299
TOTAL	155 817	21 005		43 523	133 299

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	14 694	5 172	9 523	
Dettes financières diverses	141 740	21 740	80 000	40 000
Fournisseurs	86 765	86 765		
Dettes fiscales et sociales	158 226	158 226		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 973	5 973		
Produits constatés d'avance	99 868	99 868		
TOTAL	507 267	377 744	89 523	40 000

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	32 284
Dettes fiscales et sociales	89 083
Autres dettes	1 500
TOTAL	122 867

Produits constatés d'avance
Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Autres informations

<u>Rémunération des dirigeants</u>
Les 3 salariés (cadres) de l'association les mieux rémunérés, ont perçu une rémunération brute globale de 188 556 euros au titre de l'exercice 2018.

<u>Effectif moyen</u>
L'effectif moyen de l'association sur l'exercice 2018 est de 17.

Autres informations (suite)

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondante, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013)

Le CICE 2018 totalise 1 716 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- En matière d'investissement,
- De formation et de recrutement,
- Et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Fonds dédiés

La somme portée en « fonds dédiés » pour 103 312 € au 31 décembre 2017 correspond aux charges de l'incubateur restant à réaliser conformément aux conventions conclues avec les financeurs. Les fonds dédiés ont été repris en totalité sur l'exercice 2018. Cette reprise sur fonds dédiés figure en produits de de l'exercice 2018 pour 103 312 €.